

# Code de vie **ES** **MC**

## La mission du Code de vie :

Fidèle à sa mission qui est de former des citoyens responsables, compétents et engagés dans leur développement, notre code de vie permet aux élèves de se responsabiliser davantage afin de développer leur autonomie à l'École et dans toute activité scolaire extérieure.

Depuis la création de l'école par la communauté mariste, le respect a toujours été la base du code de vie. Lorsqu'un élève respecte nos **3 valeurs primaires**, soit : le respect de soi, le respect des autres et le respect de l'environnement, celui-ci est plus enclin à avoir les comportements adéquats pour atteindre les objectifs de notre projet éducatif.

## Les attentes :

### *En vue de ma réussite,*



- Je m'implique et je participe en classe : j'écoute, je questionne, je réponds.
- Je complète mes devoirs en vue de comprendre la matière et je m'investis dans mon étude.
- Je réalise mes travaux adéquatement et je les remets tous à temps.
- Je m'engage à faire les efforts, pour bien faire le travail, à la hauteur de mes capacités.
- Je m'assure d'avoir tout le matériel nécessaire pour mes cours.

### *Dans mon École,*



- Je contribue à maintenir mon environnement propre : casier, salle, classe, corridor, cour extérieure, etc.
- Je prends soin du matériel qui est mis à ma disposition (manuel classe; équipements informatiques ; outils pédagogiques).
- J'adhère au mouvement « vert ». Je participe au tri des déchets et aux activités proposées.
- Je porte l'uniforme adéquatement, de la tête aux pieds.
- Je suis à l'heure.

### *Pour le bien-être collectif,*



- J'agis avec les autres comme j'aimerais qu'on agisse avec moi.
- Je suis respectueux en paroles et en gestes, tant envers les membres du personnel qu'envers mes pairs.
- J'adopte un comportement propice à l'apprentissage de tous.
- Je m'efforce d'avoir une attitude honnête en tout temps.
- Je suis calme et posé dans mes interactions avec mes pairs et lors de mes déplacements.

## Écart(s) de conduite :

L'élève s'expose, selon l'écart de conduite, aux conséquences suivantes :

- Avertissement verbal de l'éducateur;
- Avertissement sur le portail dans le « Suivi de l'élève »;
- Ajout d'un « manquement mineur »;
- Ajout d'un « manquement majeur ».

Un manquement mineur = Après un cumul de 5 manquements mineurs, une retenue du soir est donnée.

Un manquement majeur = Un contrat disciplinaire, une retenue du soir automatique et un suivi de la direction.

